

# Contrat d'abonnement Black Plan

Nom Commercial : SmartFit Maroc

Unité : [Nom de l'unité spécifique]

Numéro d'Identification : [Numéro d'identification du client]

Date de Début : [Date de début du contrat]

NOM/PRENOM	NUMERO CIN/PASSEPORT	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE	TELEPHONE	
VILLE		E-MAIL
L'IMMATRICULATION	L'ASSURANCE ANNUELLE	DATE D'ASSURANCE
MENSUALITE	DATE DE PAIEMENT	MARQUE DE LA CARTE BANCAIRE
NUMERO DE LA CARTE BANCAIRE	EXPIRE LE	
DETENTEUR DE LA CARTE BANCAIRE	NUMERO CIN/PASSEPORT	

**SERVICES :** Le présent contrat d'adhésion (le «Contrat») est conclu entre SMARTFIT MAROC, entreprise immatriculée sous le 621611, dont le siège social est situé à Vivendis, 332, Bd. Brahim Roudani 5<sup>ème</sup> Etage N° 21 Rés. Rayhane, Quartier Maârif – Casablanca, Maroc (la «Salle ou Club») et l'Adhèrent, dont les informations personnelles figurent aux présentes (l'«Adhèrent»). En signant ce Contrat, l'Adhèrent souscrit à un service intégré de conditionnement et de préparation physique (le(s) «Service(s)»), accessible à des horaires déterminés, dans les différents établissements de la Salle ou via la plateforme en ligne (la «Plateforme»). Le local commercial dans lequel l'Adhèrent a contracté le présent Contrat est désigné le «Local». L'Adhèrent bénéficie également des avantages spécifiques liés à l'abonnement «Black Plan» (les «Avantages»), tels que définis dans le Règlement d'Utilisation du Service par les Adhérents (le «Règlement»).

**RÈGLEMENT D'UTILISATION :** Le document intitulé «Règlement d'Utilisation du Service par les Étudiants et les Adhérents » constitue une annexe contractuelle obligatoire. En signant le présent Contrat, l'Adhèrent déclare avoir pris connaissance dudit Règlement, en accepter sans réserve les termes, et s'engage à s'y conformer pleinement. Le Règlement est consultable à l'accueil de chaque établissement Smart Fit ainsi que sur le site officiel de Smartfit Maroc. Il précise également les modalités d'accès aux Avantages Black Plan.

**PLATEFORME DIGITALE :** Dans le cadre du Service souscrit, l'Adhèrent aura accès au contenu de la Plateforme digitale du Club. Pour ce faire, l'Adhèrent devra suivre les instructions et respecter les dispositions des « Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme » (ci-après, les « Conditions Générales »), lesquelles font partie intégrante du présent Contrat. En signant ce Contrat, l'Adhèrent déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et en accepter les termes. Celles-ci sont disponibles sur le site web de Smartfit Maroc ainsi qu'à l'accueil de toute unité Smart Fit.

**MAJORITÉ D'ÂGE :** L'Adhèrent déclare être âgé de 18 ans ou plus au moment de la signature du présent Contrat. Toute adhésion par un mineur est formellement exclue.

**DÉCLARATION DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ :** L'Adhèrent déclare et reconnaît expressément qu'il utilise le Service sous sa seule et entière responsabilité. En ce sens, l'Adhèrent assume tous les risques liés à l'utilisation des Services, déchargeant le Club de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure et/ou de dommage résultant de l'utilisation du Service. L'Adhèrent déclare également être apte à réaliser les activités physiques faisant partie du Service et s'engage à ne pas utiliser les Services contre-indication médicale. L'Adhèrent certifie qu'il est en bonne santé pour pratiquer une activité physique et qu'il est habitué à l'utilisation des équipements de musculation et de résistance, reconnaissant ainsi les risques liés à l'utilisation du Service, tels que les chutes, les accidents et les problèmes de santé qui peuvent en découler. Enfin, en cas d'accident, l'Adhèrent autorise le personnel du Club à prendre les mesures de premiers secours, à administrer les soins nécessaires et/ou à demander le transport de l'Adhèrent vers un établissement médical si nécessaire, par du personnel dûment formé.

Il s'engage à ne pas exposer autrui à des maladies contagieuses, y compris, sans s'y limiter, la COVID-19, et à respecter les consignes sanitaires et réglementaires en vigueur. En cas

d'incident, il autorise expressément le personnel de la Salle à prodiguer ou à faire prodiguer les premiers secours et, le cas échéant, à organiser son transfert vers un centre médical.

L'Adhèrent s'engage à utiliser les Services avec diligence et à ne porter atteinte ni à sa propre sécurité, ni à celle d'autrui, ni aux équipements et infrastructures de la Salle. La Salle décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels, ainsi qu'en cas de dommages causés à des tiers du fait d'un usage inadéquat ou négligent des installations par l'Adhèrent.

**DURÉE :** Le présent Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date indiquée dans le Contrat. À l'issue de cette période initiale, le Contrat sera automatiquement renouvelé à la même période. L'Adhèrent conserve la faculté de résilier son abonnement et de mettre fin au présent Contrat à l'expiration de la période initiale de 12 mois.

**CONTREPARTIE ET MODALITÉS DE PAIEMENT:** En contrepartie des Services, l'Adhèrent s'engage à régler le montant de l'adhésion comme suit: (i) l'immatriculation qui sera payé la première date de paiement de cette contrat, (ii) la Mensualité qui sera payé à tous les mois à la date du paiement prévue dans le contrat et durant la période convenue au contrat, et (iii) l'Assurance annuelle, est un paiement annuel qui sera payé le premier jour du troisième mois à partir du premier jour de la date du début de la présente contrat («Date D'assurance»). L'Assurance annuelle à payer pour toutes années prochaines est à la même date que la date du premier paiement de l'Assurance effectué.

L'Adhèrent autorise expressément la Salle à effectuer des prélèvements automatiques sur le Compte Autorisé, et ce, pendant toute la durée du présent Contrat, y compris en cas de modification, remplacement ou annulation du moyen de paiement initialement communiqué.

Cette autorisation restera également valable après la cessation du Contrat, uniquement pour le règlement des montants échus et demeurés impayés à la date de résiliation, au titre des engagements contractuels antérieurs. L'Adhèrent s'engage à maintenir des coordonnées bancaires valides tout au long de la durée du présent Contrat.

En cas d'Adhèrent mineur, le représentant légal devra être le titulaire du Compte Autorisé. Toute modification du mode de paiement ou du type d'adhésion devra être effectuée exclusivement par le représentant légal. De même, en cas d'utilisation d'un Compte Autorisé tiers, le titulaire dudit compte (le «Titulaire Bancaire») devra co-signer le Contrat, et seul ce dernier pourra initier toute modification ou demande de résiliation.

Le paiement en espèces est interdit.

**MINEURS :** Aucune adhésion ne sera acceptée pour un mineur de moins de quatorze (14) ans. Pour les Adhérents âgés de 14 à 17 ans, la souscription du Contrat doit être effectuée par l'un des parents ou représentants légaux, lequel sera tenu solidairement responsable du respect des obligations contractuelles.

# Contrat d'abonnement Black Plan

**RESILIATION ET EXPULSION** : L'Adhèrent pourra annuler son abonnement et résilier le présent Contrat à tout moment après la durée initiale de douze (12) mois en soumettant une demande écrite et signée, déposée en personne à l'accueil de n'importe quel Club. Sous réserve de respecter un **préavis de trente (30) jours avant la fin du mois d'abonnement en cours**.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative de l'Adhèrent avant l'expiration de la durée initiale de douze (12) mois, une pénalité équivalente à trente pourcent (30%) des mensualités restantes sera prélevée automatiquement sur le Compte Autorisé. Cette pénalité ne s'applique pas si la résiliation est motivée par le refus de nouveaux termes et conditions non prévus au présent Contrat.

Le Contrat sera résilié de plein droit, avec une communication par e-mail à l'Adhèrent, si le Club ne parvient pas à percevoir un montant dû dans un délai supérieur à trente (30) jours à compter de la date de paiement convenue. En cas de non-respect des obligations de l'Adhèrent en vertu du présent Contrat, du Règlement et/ou des Conditions Générales d'Utilisation qui en font partie, le Club pourra le sanctionner par un avertissement, ou procéder à la résiliation automatique du Contrat, en fonction de la gravité de l'infraction. En cas de récidive, la résiliation du Contrat sera automatique. Aucune indemnité ni remboursement ne sera accordé en cas d'expulsion.

**CESSION**: La Salle se réserve le droit de transférer le Contrat à une entité du même groupe, après en avoir informé l'Adhèrent.

**RETARD DE PAIEMENT**: Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité indexée sur le taux directeur de Bank Al-Maghrib. L'Adhèrent autorise la Salle à prélever tout montant impayé à la prochaine échéance.

**AJUSTEMENT DES PRIX**: Les tarifs applicables peuvent être révisés chaque douze (12) mois, sur la base de l'indice officiel des prix à la consommation. Les nouveaux montants seront communiqués à l'Adhèrent via les quittances ou reçus de paiement.

**REMBOURSEMENT**: Aucun remboursement ne sera accordé, sauf en cas de prélèvement effectué par erreur.

**CONTACT** : L'Adhèrent reconnaît et accepte que toutes les communications officielles liées à son Contrat soient envoyées à l'adresse e-mail qu'il a fournie comme contact. Il est de la responsabilité de l'Adhèrent de maintenir à jour ses informations de contact auprès du Club. Le Club ne saurait être tenu responsable en cas de non-notification à l'Adhèrent en raison de la fourniture par ce dernier de coordonnées incorrectes ou inexacts.

**PRÉVENTE** : Si le présent Contrat est souscrit pendant une période de prévente précédant l'ouverture du Local, celui-ci prendra effet à la date officielle d'ouverture. L'Adhèrent sera informé par e-mail de cette date, ainsi que de la date de prélèvement des montants contractuels. En cas de souhait d'annulation avant l'ouverture, l'Adhèrent pourra en faire la demande dans un stand de prévente ou dans tout autre établissement SmartFit ouvert au Maroc.

**PÉRIODE DE RÉTRACTATION** : Conformément à la loi n° 31-08 relative à la protection du consommateur, l'Adhèrent bénéficie d'un droit de rétractation de sept (7) jours à compter de la signature du Contrat. Passé ce délai, aucune demande de rétractation ne pourra être fondée sur ladite loi.

**PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES** : SmartFit Maroc traite les données personnelles de l'Adhèrent dans le strict respect de la loi n° 09-08. Les données collectées ont pour finalité la gestion de l'adhésion, l'identification, le contrôle d'accès aux installations, la sécurité des lieux, la facturation et le respect des obligations légales.

Peuvent être traitées, selon les cas :

- Les données d'identification et de contact (nom, prénom, CIN/passeport, coordonnées) ;
- Les données bancaires (carte ou compte utilisés pour le paiement) ;
- Les données biométriques (ex. : empreintes digitales, reconnaissance faciale) pour le contrôle d'accès sécurisé ;
- Les images issues du système de vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens.

Les traitements font l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable auprès de la CNDP. En cas de transfert à l'étranger, celui-ci est soumis à autorisation préalable et opéré dans des conditions assurant la confidentialité et la sécurité des données. Les données ne sont accessibles qu'au personnel autorisé et aux prestataires liés contractuellement à SmartFit, dans la stricte limite de leurs missions. Aucune donnée n'est cédée à des tiers non autorisés.

L'Adhèrent peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en contactant Smartfit Maroc à l'adresse suivante: [legal.maroc@smartfit.com](mailto:legal.maroc@smartfit.com).

**CLAUDE DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE** : En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut. Tout litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent Contrat relève de la compétence exclusive des juridictions judiciaires de Casablanca, conformément aux règles de compétence territoriale applicables aux relations entre professionnels et consommateurs.

---

Le Club  
légal

---

l'Adhèrent ou représentant

---

Titulaire du Compte Bancaire